

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 09 MARS 2020 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

Présents : Pierre MONTAGNE, Noël GREVE, Christian ROUCHON, Ludwig MONTAGNE, Christelle PAPIN, Adjoints ; Jacky GRIBET, Robert DEYGAS Cécile BRUYERE, Delphine JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Marlène LE DU, Maryse MONTALON.

Absents excusés : Conception JUNIQUE donne pouvoir à Christelle PAPIN, Frédéric GIFFON donne pouvoir à Christian ROUCHON, Maxime BLACHON Yvan ROZIER, Hélène LARMANDE, Christelle LOUIS-PEPIN. Bernard ROYET.

**Président de Séance** : Pierre MONTAGNE, Maire

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS**

**BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice	1 218 517,48 €
Dépenses de l'exercice	928 222,62 €
Excédent de fonctionnement 18 :	100 000,00 €

Section d'investissement

Recettes de l'exercice	1 117 759,97 €
Dépenses de l'exercice	716 909,46 €
Excédent d'investissement 18 :	92 435,98 €

Résultat global de clôture 2019 ..... + 883 581,35 €

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le dit Compte Administratif et toutes les pièces annexes.

**BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Recettes de l'exercice.....	121 149,15 €
	Dépenses de l'exercice.....	105 793,64 €
	Excédent de fonctionnement 2018...	14 727,64 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice.....	163 055,76 €
	Dépenses de l'exercice.....	158 230,99 €
	Déficit d'investissement 2018.	12 416,76 €
Résultat global de clôture 2019 .....		+ 22 491,16 €

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le dit Compte Administratif et toutes les pièces annexes.

Monsieur Ludwig MONTAGNE, adjoint aux finances, rappelle le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes « Porte de Drômardèche » au 01 janvier 2020.

### **BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2019**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont en concordance,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2019**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont en concordance,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les excédents d'exploitation de l'exercice 2019 apparaissant au compte 12 et concernant le budget Assainissement.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 30 083,15 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

pour 10 000 € en section d'investissement au compte 1068

pour 20 083,15 € en section de fonctionnement (report à nouveau créateur –  
ligne 002)

Et autorise le Maire à procéder à cette affectation de résultats

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 apparaissant au compte 12 et concernant le budget Communal.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 390 294,86 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

pour 200 000 € en section d'investissement au compte 1068

pour 190 294,86 € en section de fonctionnement (report à nouveau créateur – ligne 002)

Et autorise le Maire à procéder à cette affectation de résultats.

### **ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Le budget communal s'équilibre en section de fonctionnement à 1 419 670 € et en section d'investissement à 2 915 577 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

Le budget 2020 a fait l'objet d'une étude préalable lors de 3 réunions de la commission des finances.

### **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

Lors de cette séance, d'autres informations ont été données :

- Le planning des permanences des élus pour les élections municipales du 15 mars 2020
- La liste des fêtes et manifestations du mois de mars 2020.
- Le courrier de l'association ASSEZ relatif à l'aménagement de la vallée de la Galaure

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,  
Pierre MONTAGNE